

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'AGRICULTURE DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DE LA PECHE

DIRECTION DE LA PROTECTION DES VEGETAUX ET
DES CONTROLES TECHNIQUES

**DEMANDE D'AUTORISATION TECHNIQUE PREALABLE
D'IMPORTATION DES PRODUITS VEGETAUX**

Loi n° 87-17 du 1er Août 1987.
Décret exécutif n° 93-286 du 23 novembre 1993.

Nom et adresse de l'Importateur:.....
N° du registre de commerce:
Nom botanique de l'espèce:.....Nom commun :.....
Nom de la variété :.....
Quantité :.....
Région de production:.....
Pays de production :.....
Nom et adresse du fournisseur :.....
Point d'entrée:.....
Date d'entrée :.....

ETAT SANITAIRE

1. La région de production fait elle l'objet régulièrement d'une surveillance sanitaire officielle ?
.....
Citer l'organisme qui en est chargé.....
2. Le lieu de production fait il l'objet de dispositions particulières de lutttes contre certains organismes?
Si oui, préciser les organismes nuisibles concernés :
3. Catégorie de matériel végétal importé :.....
4. Autres informations:.....

Je soussigné....., certifie exactes les informations contenues dans ce document et m'engage à respecter les prescriptions phytosanitaires et en vigueur.

Etabli à.....Le.....

Signature de l'importateur